



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 24/02/21

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIÉ EXACT.

Séance du mardi 23 février 2021
D - 2021/59

Aujourd'hui 23 février 2021, à 14h35,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Monsieur Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 19h25, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 20h35

Excusés :

Monsieur Guillaume MARI, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE

Fonctionnement des groupes d'élus du Conseil municipal

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2121-28 du Code général des collectivités territoriales permet aux assemblées délibérantes des communes de plus de 100 000 habitants de contribuer aux dépenses de fonctionnement des groupes d'élus et précise la nature de ces dépenses, le plafond et les modalités de ce financement.

Dans le cadre de la présente mandature, **6 groupes politiques** sont déclarés au Conseil municipal de la Ville de Bordeaux :

- Le groupe « Ensemble pour l'écologie et les solidarités » - (38 conseillers)
- Le groupe « Bordeaux ensemble » – (10 conseillers)
- Le groupe « Socialiste » – (7 conseillers)
- Le groupe « Renouveau Bordeaux » - (4 conseillers)
- Le groupe « Bordeaux en luttés » - (3 conseillers)
- Le groupe « Communistes » – (3 conseillers)

Une enveloppe temporaire a été mise en place par la délibération 2020-110 du 10 juillet 2020 afin de permettre aux groupes politiques de la nouvelle mandature de disposer de moyens sur le second semestre 2020.

Pour 2021, il vous est proposé de ramener l'enveloppe globale allouée aux groupes politiques à un niveau proche des précédents exercices et d'en modifier les règles de répartition afin d'améliorer l'équité des dotations des groupes.

1. Moyens matériels de fonctionnement

La circulaire du Ministre de l'Intérieur du 6 mars 1995 recommande d'affecter et de répartir les moyens de fonctionnement des groupes proportionnellement à leurs effectifs. Il revient à l'assemblée délibérante d'en fixer le montant par délibération.

Pour poursuivre ce qui était mis en place lors des mandatures précédentes, je vous propose la mise à disposition de locaux, de mobilier de bureau, de postes de travail informatiques, télécopieurs, copieurs noir et blanc avec un forfait de 15 000 copies par an.

En outre, chaque groupe disposera d'un crédit pour couvrir les frais de petites fournitures diverses, fournitures de bureau, petit matériel et mobilier, documentation, consommation de photocopies au-delà du forfait, dépenses de télécommunication y compris le forfait pour téléphone mobile, frais d'affranchissement du courrier.

La circulaire du ministère de l'intérieur précise que cette liste donnée par la loi est strictement limitative et s'entend à l'exclusion de tout autre dépense.

2. Modalités de répartition des crédits 2021 entre les groupes constitués

Il vous est proposé d'asseoir la répartition des crédits entre les groupes sur l'attribution d'une part fixe, octroyée de façon égale à tous les groupes, et d'une part variable chiffrée au prorata du nombre de sièges de chacun d'eux.

Pour l'exercice 2021, il est proposé la répartition des crédits, inscrits au budget primitif 2021 pour le financement des groupes politiques – chapitre 656 – article 6562 – qui sont prévus à hauteur de **109 200 euros**, soit :

- **Part fixe** : 1/3 du montant soit 36 400 € (6 067 € par groupe) ;
- **Part variable** : 2/3 du montant soit 72 800 € (au prorata du nombre de sièges) ;

Sur la part fixe, chaque groupe percevra donc un montant de **6 067 €**.

La part variable sera répartie au prorata du nombre d'élu.e.s composant chaque groupe :

- Groupe « Ensemble pour l'écologie et les solidarités » : **42 560 €** (soit 72 800€ x 38/65),
- Groupe « Bordeaux ensemble » : 11 200 € (soit 72 800€ x 10/65),
- Groupe « Socialiste » : 7 840 € (soit 72 800€ x 7/65),
- Groupe « Renouveau Bordeaux » : 4 480 € (soit 72 800€ x 4/65)
- Groupe « Bordeaux en luttés » : 3 360 € (soit 72 800€ x 3/65)
- Groupe « Communistes » : 3 360 € (soit 72 800€ x 3/65),

Au total (part fixe + part variable), les groupes constitués disposeraient donc des enveloppes suivantes, pour l'année 2021 :

- Groupe « Ensemble pour l'écologie et les solidarités » : 48 627 € (6 067 € + 42 560 €)
- Groupe « Bordeaux ensemble » : 17 267 € (6 067 € + 11 200 €)
- Groupe « Socialiste » : 13 907 € (6 067 € + 7 840 €)
- Groupe « Renouveau Bordeaux » : 10 547 € (6 067 € + 4 480 €)
- Groupe « Bordeaux en luttés » : 9 427 € (6 067 € + 3 360 €)
- Groupe « Communistes » : 9 427 € (6 067 € + 3 360 €)

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les dispositions ci-dessus énoncées.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 23 février 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET